



BAROMÈTRE SOCIAL 2015

Malgré un contexte économique plus clément, les situations de pauvreté continuent de s'accroître

Julie Bertrand, Florian Hot et Carole Toutalain (Dros)

En collaboration avec : J.-L. Billand (CD 04), S. Bondarnaud (CD 05), C. Paquette (CD 06), A. Hénault, J. Prudhomme et C. Savignac (CD 13), I. Delaunay (CD 84), J. Tourniaire (Caf 05), V. Martinez (Caf 13), S. Casabona (Caf 83), É. Vosseler-Rostaing (Caf 84), M. Assedo (Conseil Régional), J. Blanche (DRDJSCS), D. Artaud, J. Domens et S. Durieux (Insee), P. Gay-Fragneaud et S. Inthavong (ORM), V. Meyer (Direccte), S. Martinez (Pôle emploi), Groupe technique Observation Paca Conjoncture (OPC), L. Diederichs-Diop (CCAS de Marseille), B. Panabières et W. Schmit (CPAM 13), G. Briclot (Carsat Sud-Est), G. Meyer (URIOPSS), M. Pinto (Petits frères des pauvres), J.-M. Giannotti (Secours Catholique), L. Bertrand (Médecins du Monde).

En 2015, la situation économique française montre des signes d'amélioration dans un environnement international contrasté. En région, le constat est encourageant : l'économie se redresse et Paca figure parmi les régions métropolitaines qui ont enregistré la plus forte hausse du nombre d'emplois salariés (+ 10 000 emplois sur l'année 2015).

Dans ce contexte économique plus favorable que les années précédentes, les indicateurs de pauvreté et de précarité en région offrent cependant à voir une situation toujours morose.

Malgré la progression de l'emploi, 26 000 demandeurs d'emploi supplémentaires sont dénombrés fin 2015. La région est l'une des plus touchées

par le chômage. Elle se situe au 3^e rang des régions métropolitaines avec 11,6 % de la population active au chômage en 2015, taux record depuis 2000.

En outre, la part des demandeurs d'emploi de longue durée (43 %) augmente plus vite en 2015 qu'en 2014 (+ 2,3 points en 2015 contre + 1,2 point en 2014). Il en va de même pour les personnes vivant dans des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi (+ 0,4 point en 2015 contre + 0,1 point en 2014). Dans le même temps, l'intensité de la pauvreté diminue moins rapidement : - 1,1 point sur l'année 2014 et - 0,3 point en 2015. Si l'évolution annuelle du taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif tend à poursuivre son ralentissement,

elle s'établit toutefois à + 0,2 point en fin d'année.

Dans ce contexte, les acteurs de terrain rapportent une paupérisation des fractions les plus précarisées et une accumulation des problématiques pour ces publics : éloignement vis-à-vis de l'emploi, pauvreté, renoncement aux soins, état de santé qui se dégrade, difficultés d'accès aux droits et services voire rupture des droits, problèmes de logement, isolement... Face à cette réalité, les associations et institutions qui œuvrent pour la cohésion sociale en Paca tentent d'infléchir la situation par le biais de dispositifs qui s'inscrivent notamment dans le cadre de la nouvelle feuille de route régionale du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.



Les indicateurs clés du Baromètre Social

Sources : Caf Paca, Insee, Drees, Pôle emploi, Direccte, DGI - Traitement Dros

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PAUVRETÉ MONÉTAIRE (en %)											
	(1)										
1	Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus (inférieurs à 60 % de la médiane) sur l'ensemble des moins de 65 ans										
	20,1	19,3	18,8	18,2	19,1	19,5	19,9	20,1	20,4	20,7	21,5
2	Intensité de la pauvreté : écart entre le revenu médian des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane										
	27,7	27,9	28,7	29,9	29,9	30,4	31,3	31,6	30,9	29,8	29,5
3	Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus : part des individus vivant dans des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi										
	-	5,4	5,3	ND	8,2	8,8	9,1	9,0	9,1	9,3	9,7
4	Taux de personnes dépendant de foyers monoparentaux à bas revenus										
	7,0	6,9	6,8	6,5	6,9	7,0	7,4	7,6	7,6	7,7	7,9
5	Taux d'enfants à bas revenus : part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants connus des Caf										
	34,3	33,0	32,7	32,3	33,6	34,1	34,9	35,0	35,3	35,5	36,8
6	Part des foyers à bas revenus ayant un taux d'effort supérieur à 40 % (part de la dépense logement dans le budget des ménages)										
	37,0	40,2	39,6	26,7	26,1	27,4	26,5	26,1	25,2	25,3	25,2
MINIMA SOCIAUX (en %)											
7	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : part des allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS pour 100 personnes de 18-64 ans (2)										
	-	8,5	7,8	7,2	7,6	7,9	8,3	8,8	9,3	9,5	9,7 (p)
8	Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : évolution annuelle du nombre de bénéficiaires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS (2)										
	-	-	-7,9	-2,5	7,6	4,4	4,3	5,7	5,6	2,8	1,6 (p)
9	Persistance des allocataires du RSA socle non majoré (allocataires depuis au moins 3 ans)										
	46,9	47,1	48,9	48,1	43,8	43,0	44,8	49,9	50,1	51,7	53,5
10	Taux d'allocataires du minimum vieillesse : part des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse sur l'ensemble des 61 ans et plus (3)										
	5,9	5,7	5,6	5,5	5,5	5,3	5,3	5,2	5,3	5,2	ND
CHÔMAGE (en %)											
11	Taux de chômage localisé annuel moyen (4)										
	9,9	9,9	9,2	8,4	9,9	10,2	10,4	10,9	11,4	11,5	11,6
12	Part des demandeurs d'emploi de longue durée : part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (4)										
	34,8	34,6	31,1	28,8	30,4	34,7	36,0	37,6	39,4	40,6	43,0
13	Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (RAC et ASS)										
	40,3	41,0	39,4	39,3	37,8	37,8	37,1	37,5	37,9	40,3	39,1
INÉGALITÉS DE REVENUS											
14	Rapport inter-déciles des niveaux de vie										
	-	3,6	3,6	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8	3,7	ND	ND

(1) Entre 2007 et 2008, une rupture de série empêche d'effectuer toute comparaison sur la pauvreté monétaire.

(2) Les données ASS étant consolidées au fil du temps par Pôle emploi, ces indicateurs varient entre deux Baromètres car ils sont réétalonnés sur l'ensemble de la période chaque année.

(3) À partir de 2013, le taux d'allocataires du minimum vieillesse n'est plus rapporté aux 60 ans et + mais aux 61 ans et + [source : Drees]. Données non comparables avec les années antérieures.

À partir de 2009, le champ s'est élargi aux DOM et inclut les allocataires relevant d'une caisse de métropole bien qu'ils résident dans les DOM. C'est en effet la caisse qui a effectué la liquidation qui verse la pension et les allocations. En cas de changement de résidence, le retraité ne change pas de caisse, sauf s'il en fait la demande.

(4) Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

(p) Données ASS provisoires 2015.

ND : Données non disponibles

Tableau de bord par département et par zone d'emploi

Au 31 décembre 2015*, en %. Sources : Caf Paca, Insee, Pôle emploi, Direccte – Traitement Dros

	BAS REVENUS					MINIMA SOCIAUX		CHÔMAGE et DEFM		
	Taux de bas revenus [1]	Taux d'enfants à bas revenus [2]	Taux de personnes dépendant de foyers mono-parentaux [3]	Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus [4]	Intensité de la pauvreté [5]	Part des foyers à bas revenus au taux d'effort sup à 40 % [6]	Taux d'allocataires RSA socle et AAH [7]	Persistance des allocataires du RSA socle [3 ans et +] [8]	Taux de chômage localisé annuel moyen [9]	Part des demandeurs d'emploi de longue durée [10]
DÉPARTEMENTS										
Alpes-de-Haute-Provence	19,3	36,0	7,5	9,5	28,3	19,6	7,7	44,9	11,8	42,5
Hautes-Alpes	15,1	28,2	5,6	8,3	26,6	16,6	6,1	47,8	9,3	36,8
Alpes-Maritimes	18,7	34,0	6,8	8,8	29,5	32,3	7,3	45,0	10,7	37,4
Bouches-du-Rhône	23,8	39,3	9,1	9,9	29,6	23,6	9,4	58,7	12,0	42,9
Var	20,1	34,1	7,2	9,6	29,5	27,0	8,4	51,9	11,3	38,5
Vaucluse	23,1	39,3	7,9	11,1	29,5	21,1	8,0	48,4	13,0	42,1
Paca	21,5	36,8	7,9	9,7	29,5	25,2	8,4	53,5	11,6	40,6
ZONES D'EMPLOI										
Avignon**	23,6	39,8	8,1	11,2	29,5	20,6	8,2	50,6	12,3	44,9
Dignes-les-Bains	18,7	36,6	7,2	8,9	27,6	16,8	7,9	47,2	11,7	46,8
Manosque	20,3	35,6	7,8	10,0	28,6	22,4	8,2	44,9	12,4	44,2
Briançon	13,5	26,8	4,8	8,2	24,8	17,7	4,4	46,4	9,1	37,2
Gap	15,6	28,6	6,0	8,4	27,0	16,1	6,3	46,5	9,1	40,6
Cannes - Antibes	17,3	30,4	6,4	8,6	29,5	33,6	6,4	45,0	10,7	41,0
Menton - Vallée de la Roya	13,4	35,3	4,6	7,0	28,3	39,5	5,1	43,0	9,8	38,3
Nice	20,1	36,0	7,2	9,1	29,5	31,0	8,1	45,2	10,7	40,3
Aix-en-Provence	14,7	25,4	5,6	7,3	29,5	32,9	5,3	47,8	9,6	42,9
Arles	23,9	39,3	9,3	10,8	29,5	19,8	9,2	60,7	14,2	43,0
Marseille - Aubagne	26,7	43,1	10,1	10,6	30,0	23,6	10,9	59,7	12,7	45,0
Istres - Martigues	22,1	37,3	8,9	9,8	29,5	16,0	8,5	61,4	11,2	44,6
Salon-de-Provence	18,6	30,6	7,3	9,0	28,1	20,2	6,4	53,9	12,2	42,9
Draguignan	21,8	37,1	7,5	10,4	31,1	23,8	8,4	52,6	12,7	42,7
Fréjus - Saint-Raphaël	19,7	35,5	6,6	10,2	31,1	35,5	6,8	46,8	12,6	37,1
Toulon	20,7	34,9	7,5	9,6	29,5	24,8	9,3	53,3	10,9	42,5
Cavaillon - Apt	20,7	39,4	6,9	11,0	28,4	22,5	6,5	43,5	13,1	44,5
Orange	21,4	37,5	7,4	10,3	28,6	19,9	7,4	48,7	13,6	45,0

* à l'exception des taux de chômage qui correspondent à une moyenne annuelle

** depuis la refonte des zones d'emploi, la zone d'emploi d'Avignon est composée de communes de la région Paca et de la région Languedoc-Roussillon. Ici, seules les communes de la région Paca sont prises en compte.

[1] Part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus (inférieurs à 60 % de la médiane) sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans [Recensement de la population (RP) 2012]

[2] Part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants de moins de 20 ans connus des Caf

[3] Part des personnes vivant dans des foyers monoparentaux à bas revenus sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans [RP 2012]

[4] Part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi sur l'ensemble des moins de 65 ans [RP 2012]

[5] L'intensité de la pauvreté représente l'écart en pourcentage entre le revenu médian des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenus (1 043 € en 2015)

[6] Part de la dépense logement dans le budget des ménages locataires à bas revenus connus des Caf

[7] Part des allocataires du RSA socle et de l'AAH sur 100 personnes de 18 à 64 ans (hors données ASS - non disponibles au niveau zone d'emploi) [RP 2012]

[8] Part des allocataires du RSA socle non majoré présents dans le dispositif depuis 3 ans ou plus (y compris anciens allocataires RMI)

[9] Données corrigées des variations saisonnières (CVS)

[10] Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (données corrigées des variations saisonnières)

ACTIONS ET DISPOSITIFS INNOVANTS MENÉS DANS LES TERRITOIRES

Internet pour tous

Connexions solidaires - Emmaüs Connect

Alors qu'Internet est indispensable à la recherche d'un emploi, d'un logement, d'une formation et pour prétendre à de nombreux droits et services, les publics les plus en difficulté d'insertion sont par ailleurs les plus touchés par les problèmes d'accès et de maîtrise des technologies numériques. S'appuyant sur ce constat et afin de répondre aux enjeux grandissants de l'inclusion numérique, l'association *Emmaüs Connect*, membre du *Mouvement Emmaüs*, a vu le jour en 2013. La même année, l'association se structurait à Marseille.

Son programme, les *Connexions solidaires*, s'articule autour de deux axes. D'une part, le dispositif vise à permettre aux publics en situation de « précarité numérique » d'accéder à des offres et du matériel de télécommunication (téléphonie ou Internet) à des tarifs solidaires. D'autre part, l'association accompagne activement les usagers afin de les aider à se repérer dans l'univers des télécommunications et à mieux maîtriser les outils et les services qui s'y développent. C'est en ce sens que la « permanence connectée » et des ateliers thématiques sont organisés par l'association, permettant au public de se familiariser avec l'outil informatique, de s'exercer à la navigation Internet et d'apprendre à utiliser des services clés, comme ceux de la Caf et de Pôle emploi ou les applications bancaires.

Fin 2015, le point d'accueil de Marseille comptait 1 769 bénéficiaires, dont 609 nouveaux inscrits sur l'année 2015. Ces personnes ont été orientées par 142 structures partenaires du territoire. Depuis l'ouverture de l'antenne marseillaise, ce sont plus de 200 structures de l'action sociale qui ont sollicité le programme *Connexions solidaires* pour soutenir leur public.

Mieux connectés, mieux avertis, les bénéficiaires du programme gagnent en autonomie et en réactivité dans leur vie quotidienne et leurs différentes démarches.

L'écriture solidaire

L'Encre bleue

Créée il y a plus de 20 ans, l'association *L'Encre bleue* aide, de façon anonyme, confidentielle et gratuite, toute personne ayant des difficultés avec la lecture et l'écriture.

L'action repose sur un accompagnement assuré par des écrivains publics bénévoles. Elle est accessible à tous ceux qui ont besoin d'une assistance afin de comprendre ou de rédiger des courriers et documents administratifs en langue française. Ce dispositif tend donc à faciliter l'accès aux droits et aux services des personnes rencontrant des difficultés pour constituer les dossiers de demandes d'aide. L'action permet par ailleurs de travailler le retour à l'emploi, puisqu'elle s'attache également à l'écriture de CV et de lettres de motivation.

Main tendue de ceux qui savent lire et écrire à ceux qui ne disposent pas de ces aptitudes, l'action s'appuie sur l'implication de nombreux bénévoles. Le succès du dispositif ne serait pas possible sans leur expertise et leurs qualités. Sans être spécialistes des sujets qu'ils traitent, les bénévoles, bons écrivains, font avant tout preuve de bienveillance et de bon sens. Ils sont une centaine à tenir des permanences de proximité de 2 à 3 heures, au cours de 25 créneaux hebdomadaires, dans des lieux publics à Marseille, Martigues et Pertuis. En 2015, leur implication a permis d'accueillir et de soutenir 6 600 personnes.

Dans un contexte social complexe, l'association se doit de cultiver un bon réseau de partenaires et de contacts divers pour mieux assurer le service qu'elle cherche à rendre. Une évolution forte de l'action est également en cours autour d'ateliers numériques. Ceux-ci visent à faciliter l'accès, devenant obligatoire, au monde de l'e-administration.

Des outils réactifs pour optimiser l'accompagnement RSA

Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Cherchant à améliorer les circuits de prise en charge des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a initié dès janvier 2014, dans le cadre de son « Plan Emploi-Insertion 06 », la conception d'un système d'échanges informatiques partagé par les professionnels du département, de la Caf et de Pôle emploi.

Depuis, le Conseil départemental continue d'inscrire son action dans une logique d'optimisation et de simplification des procédures liées aux parcours d'accompagnement.

En 2015, ces démarches conduisent à la création d'un nouvel outil : le dossier unique d'insertion (DUI). Outil interactif commun à l'ensemble des référents, il permet aux professionnels de prendre connaissance des dossiers individuels, de rédiger les contrats d'engagement réciproque (CER) et de les valider en temps réel. Un nouveau « guide interactif de l'insertion » est également accessible en ligne, proposant aux référents l'ensemble des actions d'insertion disponibles sur les territoires. En outre, grâce à « rendez-vous 06 », autre volet de l'outil, les inscriptions à des actions d'insertion se font désormais en quelques clics et les convocations sont automatiquement envoyées aux bénéficiaires par mail ou SMS.

Instauré en janvier 2016 dans deux Maisons des Solidarités départementales (MSD) et voué à s'étendre à l'ensemble du territoire au cours de l'année, ce nouvel outil à disposition de plus de 1 000 professionnels dans le département rend les procédures d'accompagnement plus réactives et par conséquent plus efficaces. Le Conseil départemental entend ainsi faire progresser de 5 points le taux de sortie du RSA dans les Alpes-Maritimes.

Les pratiques artistiques comme vecteur d'intégration

Nouveau Reg'Art – Maison des Adolescents des Hautes-Alpes et Centre populaire d'enseignement des Alpes du Sud

Le dispositif « *Nouveau Reg'Art* » est né en 2015 de la collaboration entre la Maison Départementale des Adolescents des Hautes-Alpes (MDA 05) et le Centre populaire d'enseignement des Alpes du Sud (CPE). Basé sur la médiation artistique, cet atelier a pour objectif d'améliorer le parcours d'intégration sociale et citoyenne de jeunes sous main de justice (en milieu ouvert) ou sous protection judiciaire en difficulté sociale et en situation de grande vulnérabilité.

Pour cette première année de mise en œuvre, en 2015, cinq jeunes de 18 à 24 ans ont suivi l'atelier « *Nouveau Reg'art* ». Chacun d'entre eux a été amené à conceptualiser et réaliser une œuvre individuelle sur le thème « *Mettre les voiles* », qui fait référence à la prise d'indépendance et au départ du foyer familial.

Accompagnés dans leurs réflexions par la référente pédagogique et l'animatrice du CPE et dans leur démarche artistique par un artiste plasticien, les jeunes ont pu exprimer leur vision très personnelle du départ en lien avec leurs expériences vécues : incarcération, migration, vie en caravane, déchéance sociale... Durant les ateliers, les accompagnants ont pu observer chez ces jeunes une libération des tensions intérieures permettant de travailler l'expression des difficultés, l'adaptation à l'autre, le développement du sens de la solidarité, l'apprentissage ou le réapprentissage du rapport à l'autorité, ou encore la capacité à s'adapter à un problème, d'ordre conceptuel ou technique.

Les œuvres réalisées, à partir de matériaux de récupération et avec des techniques propres aux différents corps de métiers du bâtiment, ont fait l'objet d'une exposition lors du colloque annuel de la MDA 05 en mai 2016. Les jeunes ont ainsi pu présenter le fruit de leur travail à une centaine de professionnels du champ de l'adolescence. Les échanges autour des œuvres ont participé de l'originalité de l'action en faisant évoluer le regard des jeunes, comme celui des professionnels, sur eux-mêmes et sur les pratiques artistiques.

“ Le fait que les démarches administratives se fassent désormais par Internet pose un vrai problème pour les publics précaires. Beaucoup de personnes ne sont pas en capacité d'effectuer ces démarches, pour des raisons de maîtrise de l'outil informatique ou de la langue française, ou bien parce qu'elles n'ont pas accès à un ordinateur. ”

Conseillère en économie sociale et familiale, et référente Interventions sociales, CCAS de Marseille

Provence-Alpes-Côte d'Azur au 2^e rang des régions de province pour le PIB par habitant et au 3^e rang des régions les plus touchées par la pauvreté

Source : Insee Comptes régionaux-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'établit à 30 700 euros en 2013. Paca se situe ainsi au 2^e rang des régions de province, après Auvergne-Rhône-Alpes (31 000 euros). Depuis le début des années 1990, le PIB par habitant a augmenté de 2,6 % par an en Paca, soit un rythme supérieur à la moyenne de province (2,4 %). Sur la période récente, l'écart de croissance s'est nettement renforcé (+ 1,5 % par an en Paca contre + 0,5 % pour la moyenne de province entre 2008 et 2013). C'est la deuxième plus forte évolution régionale, après la Corse (+ 1,7 %). Ce dynamisme du PIB par habitant en Paca résulte à la fois de la hausse du PIB par emploi et de la progression du nombre d'emplois rapporté à la population.

En parallèle, en 2013, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec 17,3 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, est la 3^e région la plus touchée par la pauvreté derrière la Corse (20,2 %) et les Hauts-de-France (18,2 %) et juste devant l'Occitanie (17,0 %) **1**.

Le seuil de pauvreté s'établit à 1 000 € par mois et par unité de consommation en 2013 en France métropolitaine.

Le département de Vaucluse est le 6^e département le plus touché par la pauvreté avec le Pas-de-Calais : 20,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. La Seine-Saint-Denis est le département avec le taux de pauvreté le plus important de France métropolitaine (27,8 %). Dans le département des Bouches-du-Rhône, le taux est également élevé. Avec 18,4 % de sa population qui vit sous le seuil de pauvreté, les Bouches-du-Rhône se situent au 13^e rang des départements métropolitains les plus touchés. Les Alpes-de-Haute-Provence (16,5 %), les Alpes-Maritimes (15,8 %), le Var (15,7 %) et les Hautes-Alpes (14,1 %) sont légèrement moins exposés.

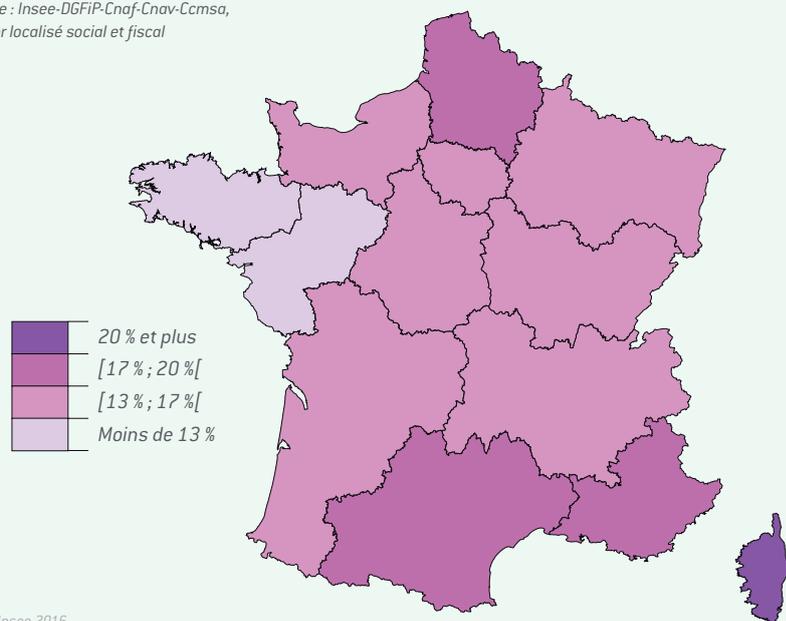
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est durablement touchée par les inégalités. Le rapport inter-déciles (9^e décile / 1^{er} décile), qui mesure les inégalités de distribution de revenus en mettant en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution, s'élève à 3,7 en région, en 2013. C'est la 2^e région métropolitaine où ce rapport est le plus élevé, derrière l'Île-de-France.

L'analyse des répartitions de revenus au sein des villes-centres et de leurs banlieues met en évidence des différences sensibles

entre les principaux pôles urbains de France métropolitaine. Parmi eux, les pôles urbains de Marseille – Aix-en-Provence, Nice et Toulon appartiennent au même large groupe d'agglomérations dotées d'une ville-centre dite intermédiaire et d'une banlieue « plutôt aisée ». Au sein de la ville-centre, les faibles revenus sont très présents et les hauts revenus moins fréquents qu'au niveau national. Leur banlieue est dite aisée car les revenus les plus faibles y sont plus rares et les revenus élevés surreprésentés. Cette situation se retrouve dans de nombreuses capitales régionales, anciennes ou nouvelles, telles que Montpellier, Clermont-Ferrand, Orléans, Amiens ou Strasbourg. Le pôle urbain d'Avignon se distingue par le fait qu'il combine une ville-centre et une banlieue à faibles revenus, ainsi qu'une faible présence de populations à forts revenus. En ce sens, l'agglomération d'Avignon est plus proche structurellement de Nîmes, Perpignan ou encore de Douai-Lens que de ses voisines régionales.

1 Taux de pauvreté par région en 2013

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal



©IGN-Insee 2016

Bas revenus salariaux : 23 % des salariés de Paca sont sous le seuil de bas revenus en 2013

Source : Insee (DADS 2013)

Champ : Salariés y compris fonction publique, particuliers employeurs et chômage indemnisé. Hors chefs d'entreprise salariés, exploitants agricoles salariés, apprentis, stagiaires, emplois aidés.

Définition : le revenu salarial est l'ensemble des revenus nets d'activité salariée perçus au cours de l'année. Le seuil de bas salaire est fixé par convention à 60 % du salaire annuel médian de l'ensemble de la population.

Parmi 1,9 million de salariés en 2013 en Paca, plus de 430 000 (22,9 %) perçoivent un bas salaire, c'est-à-dire une rémunération en deçà de 60 % du salaire annuel médian de l'ensemble de la population (soit 963 € mensuel).

Les Hautes-Alpes comptent la plus grande proportion de bas salaires de la région avec

26,1 % des salariés du département. Viennent ensuite les Alpes-de-Haute-Provence (24,5 %), le Vaucluse (23,7 %), les Alpes-Maritimes (23,5 %), le Var (22,8 %) et enfin les Bouches-du-Rhône (22 %) **2**.

Concernant les professions et catégories socio-professionnelles (PCS), avec un taux régional de bas revenus salariaux atteignant 43,7 %, les ouvriers non qualifiés sont de loin les plus touchés par le phénomène. Cette proportion atteint même 46,6 % dans les Hautes-Alpes.

Les cadres et les professions intermédiaires sont à l'inverse les moins concernés (6,9 % et 11,2 %). Dans les Hautes-Alpes (14 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (11,4 %), la part des cadres sous le seuil de bas revenus est significativement plus importante que dans les autres départements de Paca (moins de 8 %).

En moyenne dans la région, le taux de bas revenus salariaux des femmes est supérieur d'environ 10 points à celui des hommes (27,8 % contre 18,1 %). Cet écart est particulièrement marqué chez les ouvriers non qualifiés (56,5 % contre 37,4 %). De 2010 à 2013, la part des femmes parmi les salariés sous le seuil de bas revenus en région Paca a peu évolué, restant proche des 60 %.

Modérément, la reprise économique se poursuit

Source : Observation Paca Conjoncture
Communiqués n°22 et n°23

Au 4^e trimestre 2015, malgré un contexte international peu porteur, l'activité dans la zone euro a crû au même rythme qu'au 3^e trimestre (+ 0,3 %). Malgré une croissance plus modérée que prévu en début d'année, due à l'affaiblissement de l'environnement extérieur, la reprise économique se poursuit. La croissance a été soutenue par la demande intérieure mais pénalisée par la décélération de la consommation privée et la morosité des exportations.

En France, la croissance modérée des deux derniers trimestres 2015 confirme toutefois que la dynamique de reprise est enclenchée. Selon l'Insee, l'activité devrait retrouver un peu de tonus au 1^{er} semestre 2016.

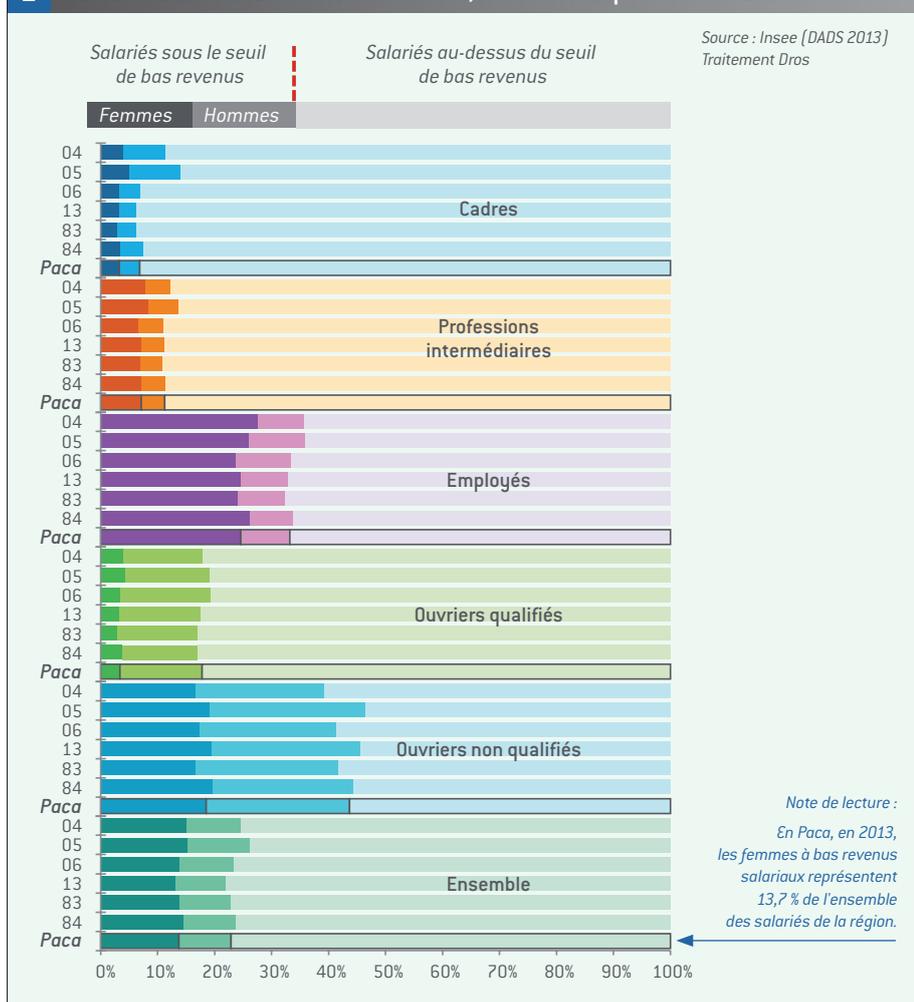
En Paca, au cours du 4^e trimestre 2015, dans le bâtiment et l'industrie, l'activité est plutôt favorablement orientée. En revanche, dans les travaux publics, la fin de chantiers importants a stabilisé l'activité alors que la visibilité en termes de commandes se réduit. Dans ce secteur, la concurrence demeure vive avec une baisse des prix des devis. Fin décembre 2015, dans les services, composante majeure de l'économie régionale, la tendance globale fait ressortir un tassement des volumes d'affaires, après plusieurs mois de hausse. Pour autant, les activités liées à l'intérim, l'ingénierie et la communication demeurent au global sur une hausse d'activité. De façon générale, toutes les composantes de l'économie régionale anticipent à court terme des évolutions positives plus ou moins marquées.

Un taux de chômage à un niveau record depuis l'an 2000

Source : Insee - Direccte Paca / Sese

En Paca, le taux de chômage localisé augmente de 0,1 point en 2015 et atteint 11,5 % de la population active, un record depuis l'an 2000. La région demeure l'une des plus touchées par le chômage, au 3^e rang des régions métropolitaines, derrière les Hauts-de-France et l'Occitanie. En France métropolitaine, la hausse annuelle est de même ampleur et le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 10,0 % de la population active. Au sein de la région, le taux de chômage localisé progresse de 0,1 point dans les Alpes-de-Haute-Provence (11,8 %), les Hautes-Alpes (9,3 %), les Bouches-du-Rhône (12,0 %) et le Var (11,3 %). Il augmente de 0,2 point dans les Alpes-Maritimes (10,7 %). Mais c'est dans le Vaucluse, département le plus touché de Paca (13,0 %), que la hausse est la plus forte : + 0,3 point **3**.

2 Part des salariés à bas revenus selon la PCS, le sexe et le département en 2013



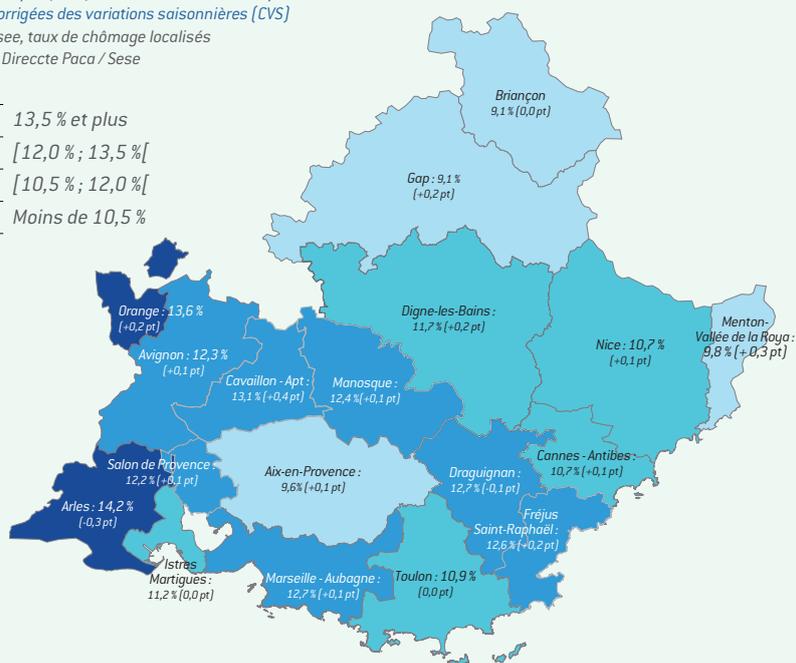
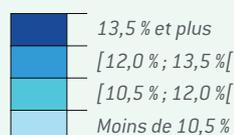
Toujours plus de demandeurs d'emploi

Source : Direccte Paca / Sese

Au cours de l'année 2015, le nombre de demandeurs d'emploi (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) a de nouveau augmenté en Paca (+ 5,8 %). En fin d'année, ce sont ainsi 472 830 personnes qui sont inscrites à Pôle emploi en catégories ABC, un

3 Taux de chômage annuel moyen 2015

Par zone d'emploi (en %) et évolution sur un an en points.
Données corrigées des variations saisonnières (CVS)
Source : Insee, taux de chômage localisés
Traitement Direccte Paca / Sese



niveau jamais atteint. Pour la troisième année consécutive, la hausse est plus rapide en Paca qu'en France métropolitaine (+ 5 %). Seul le département des Bouches-du-Rhône enregistre une augmentation plus faible que la moyenne nationale (+ 4,6 %). La dégradation régionale est toutefois légèrement moins marquée qu'en 2014 : il y a eu 25 750 demandeurs d'emploi supplémentaires en 2015 contre 28 180 un an plus tôt.

Contrairement aux trois années précédentes, la demande d'emploi des femmes (catégories ABC) a davantage progressé que celle des hommes en 2015 (respectivement + 6,5 % et + 5 %). Toutefois, les hommes restent majoritaires depuis deux ans et demi parmi les demandeurs d'emploi : ils sont 5 400 de plus que les femmes fin 2015.

La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans recule de 1 % en un an. En revanche, les difficultés des seniors sur le marché du travail perdurent, même si leur demande d'emploi progresse un peu moins fortement en 2015 qu'en 2014 (+ 10,9 % contre + 12,0 %).

Fin 2015, 203 120 personnes sont inscrites à Pôle emploi depuis un an ou plus en Paca. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée connaît une nouvelle augmentation (+ 11,8 % après + 10,1 % en 2014), supérieure au niveau national (+ 9,5 % en 2015). Toutefois, la part de ces demandeurs d'emploi de longue durée dans la région reste inférieure à la moyenne nationale (43 % contre 45 %).

En 2015 comme en 2014, la part des demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A)

parmi l'ensemble des catégories ABC est plus élevée en région qu'au niveau national (69 % contre 65 %). Fin décembre 2015, 328 120 demandeurs d'emploi de catégorie A sont inscrits à Pôle emploi dans la région, soit une progression supérieure à celle de France métropolitaine (+ 3,3 % en un an contre + 2,5 %).

10 100 emplois supplémentaires en 2015

Source : Direccte Paca / Sese

En 2015, après une année 2014 plutôt morose, Paca gagne 10 100 emplois dans les secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs, dont 2 600 dans l'intérim. Cette progression annuelle (+ 0,9 %), la plus forte enregistrée depuis la crise, s'explique uniquement par le dynamisme du tertiaire marchand. En effet, en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, la demande de travail des entreprises s'accroît dans ce secteur de l'équivalent de 11 400 emplois (après + 1 200 en 2014), portée par le commerce et les activités de soutien aux entreprises (en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur). Dans l'industrie, les besoins en ressource de main-d'œuvre reculent de l'équivalent de 550 emplois en 2015, trois fois moins qu'en 2014 (1 600). La baisse concerne les sous-secteurs de l'agroalimen-

taire, de la fabrication de matériel de transport et de la fabrication d'autres produits industriels. Enfin, dans la construction, la hausse des contrats d'intérim en 2015 (+ 810 personnes, après - 800) permet de modérer la diminution des effectifs salariés : - 930, après - 4 200 en 2014.

Par ailleurs, fin 2015, 2 100 personnes de plus qu'en 2014 bénéficient d'un contrat aidé dans le secteur non marchand, portant à 34 200 le nombre total de salariés en contrat aidé dans la région (+ 18 % en un an).

Jouques (13) : vers un « Territoire zéro chômeur de longue durée »

La ville de Jouques est candidate à l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée » pour laquelle dix territoires vont être retenus pour une durée de cinq ans. Cette action innovante qui vise à résorber le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a été initiée au niveau national par ATD Quart Monde en 1995 (rejointe par la suite par Emmaüs, le Pacte civique et le Secours Catholique). Pôle emploi, la Direccte, deux structures de l'ESS et le collectif ALERTE sont également impliqués dans le soutien de l'expérimentation à Jouques.

Le dispositif consiste à permettre à des chômeurs de longue durée d'être employés dans leur commune, en CDI, au SMIC et à temps choisi, pour exercer des activités économiques non concurrentes de celles déjà présentes. Cette action implique la constitution d'une entreprise à but d'emploi, non lucrative, qui a pour mission de créer des emplois en fonction des besoins du territoire. Le financement de ces nouveaux emplois s'effectuera par un transfert du coût du chômage.

Jouques est l'un des cinq territoires qui se préparent depuis 18 mois à la mise en place de cette action. Dans cette perspective, le tissage de liens entre les acteurs économiques, politiques, de l'emploi et de l'insertion se développe depuis quatre ans dans la commune. Les personnes visées par le dispositif ont été invitées à s'emparer peu à peu du projet en participant à des rencontres collectives, des ateliers de travail thématiques et des entretiens individuels. Le projet a ainsi permis d'intensifier les échanges et de mobiliser associations et citoyens autour de ces enjeux.

Des projets d'activités créatrices d'emploi ont déjà émergé de ces discussions : création d'une ressourcerie (centre de récupération, de valorisation et de revente d'objets voués au rebut), offre de circuits touristiques, offre de services aux agriculteurs et aux artisans...

La structuration de l'entreprise à but d'emploi est actuellement en cours, pilotée par une équipe projet et un comité local présidé par le maire.

PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE EN PACA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE 2016-2017

Suite à l'adoption par le gouvernement de la nouvelle feuille de route du « plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » le 3 mars 2015, la déclinaison régionale du dispositif a été réactualisée en Paca. Dans cette perspective, des concertations entre les services régionaux et départementaux de l'État, les collectivités locales, des têtes de réseau associatives et des représentants des personnes accompagnées, ont été organisées d'octobre 2015 à février 2016. Ces concertations ont conduit à la production de la nouvelle « feuille de route 2016-2017 » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, présentée le 31 mars 2016 lors d'un

séminaire régional présidé par le préfet de région, en présence du directeur général de la cohésion sociale.

Dix actions y sont présentées, organisées en trois catégories. Les premières se rapportent aux domaines clés du plan : hébergement, logement, emploi, santé. Les secondes s'attachent à de nouvelles thématiques : éducation (avec une déclinaison pour chacune des deux académies de la région), alimentation, accompagnement social global. Enfin, d'autres actions visent à améliorer la dimension partenariale du dispositif, en favorisant notamment la participation du Conseil

consultatif régional des personnes accueillies (CCRPA) aux instances de planification et de concertation ainsi que la constitution d'une plateforme de soutien aux initiatives de solidarité.

En outre, la feuille de route, accessible sur le site Internet de la DRDJSCS Paca, propose une déclinaison départementale du plan. Les priorités locales d'action, la définition des partenaires et les modalités du travail partenarial y sont développées pour chaque département, en fonction des caractéristiques économiques et sociales locales.

NOUVELLE THÉMATIQUE D'INTERVENTION : LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'éducation fait partie des nouvelles thématiques d'intervention de la déclinaison régionale du plan. Parmi les différents enjeux qui se dégagent, la prévention du décrochage scolaire s'impose comme un objectif prioritaire dans l'académie d'Aix-Marseille. C'est pourquoi le Dros, en collaboration avec le CCAS de Marseille et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) mène actuellement une étude sur cette thématique.

Cette enquête est conduite dans deux villes particulièrement fragiles de la région, Marseille et Avignon, auprès de jeunes ayant connu une situation d'échec scolaire. Alors que dans la majorité des cas, les recherches sur le décrochage

scolaire sont quantitatives et portent sur les facteurs conduisant les jeunes à décrocher (conditions économiques et sociales des parents, structure familiale, lieu de vie, climat scolaire, établissement scolaire, santé, etc.), le Dros a choisi une approche qualitative, en donnant la parole aux jeunes. Cette démarche vise à comprendre la manière dont les jeunes vivent ces situations, comment ils expliquent et décrivent leur décrochage scolaire et comment cela impacte leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. C'est donc en cherchant à saisir comment s'inscrivent les processus de décrochage au sein des parcours de vie de ces jeunes, que cette étude entend alimenter la réflexion sur la lutte contre le décrochage scolaire.

Hausse du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : le ralentissement tend à se poursuivre

Sources : Caf et Pôle emploi (données ASS provisoires)
Taux calculés à partir du recensement de la population 2012

Pour la 7^e année consécutive, le nombre de foyers allocataires du Revenu de solidarité active (RSA socle), de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) a augmenté en 2015 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au 31 décembre de l'année, plus de 282 000 foyers allocataires perçoivent l'un de ces trois minima sociaux **4**.

Passée de + 5,5 % en 2013 à + 2,8 % en 2014, l'augmentation annuelle du nombre de foyers allocataires de minima sociaux s'établit à 1,6 % en 2015. Le ralentissement entamé en 2014 se poursuit de manière plus modérée. Au 31 décembre 2015, les allocataires de minima sociaux représentent 9,7 % de la population

âgée de 18 à 64 ans en région. La progression annuelle du taux en 2015 (+ 0,18 point) est plus faible qu'en 2014 (+ 0,25 point) ou en 2013 (+ 0,5 point).

Comme en 2014, au sein de la région, c'est dans le département des Alpes-de-Haute-Provence que l'augmentation du nombre d'allocataires de minima sociaux est la plus forte. Elle s'élève à + 4,8 % contre + 0,9 % dans les Hautes-Alpes, où l'augmentation est la moins marquée en région. Si la progression du nombre d'alloca-

taires de l'ASS ralentit de manière notable en 2015 en Paca (+ 0,2 % en 2015 contre + 5,2 % en 2014), le nombre d'allocataires de l'AAH est quant à lui en hausse (+ 2,3 % en 2015 contre + 1,8 % en 2014). Concernant le nombre d'allocataires du RSA socle, le ralentissement se poursuit, mais de manière moins significative que précédemment. La progression annuelle est ainsi passée de + 6 % en 2013 à + 2,8 % en 2014, avant de s'établir à + 1,7 % en 2015.

4 Évolution du nombre d'allocataires des minima sociaux en Paca

Données au 31/12 de chaque année – Base 100 en 2006
Sources : Caf, Pôle emploi (données ASS provisoires) - Traitement Dros



Note de lecture : Si le nombre de foyers allocataires de l'AAH était de 100 en 2006, il serait de 133 en 2015

Plus de 210 000 foyers allocataires du RSA en 2015 : une progression portée par le RSA activité

Source : Caf - Taux calculés à partir du recensement de la population 2012

Au 31 décembre 2015, plus de 210 000 foyers sont allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en Paca, soit une augmentation de 7 562 foyers en un an (+ 3,7 %). En tenant compte des éventuels conjoints, enfants et autres personnes à charge, plus de 440 000 personnes vivent dans un foyer allocataire du RSA à la fin de l'année. La région abrite ainsi 9,2 % des près de 2,3 millions de foyers allocataires du RSA en France métropolitaine. Parmi les trois composantes du RSA, le RSA activité seul affiche la plus forte augmentation en un an (+ 11,4 %), suivi du RSA socle & activité (+ 8 %), alors que le RSA socle seul est relativement stable (+ 0,5 %) 5.

Le nombre de foyers allocataires du RSA progresse dans tous les départements de la région. C'est dans les Alpes-de-Haute-Provence que l'augmentation est la plus forte en 2015 (+ 8,8 %). Dans les Hautes-Alpes, la progression est un peu moins marquée qu'en 2014 (+ 5,4 % après + 8,8 %). Le nombre de foyers allocataires augmente de + 5,1 % dans le Vaucluse et de + 4,6 % dans les Alpes-Maritimes. Dans les Bouches-du-Rhône et le Var, la hausse est un peu plus modérée (respectivement + 2,8 % et + 3,7 %). Les Bouches-du-Rhône concentrent 40 % de la population régionale et près de la moitié des foyers allocataires du RSA.

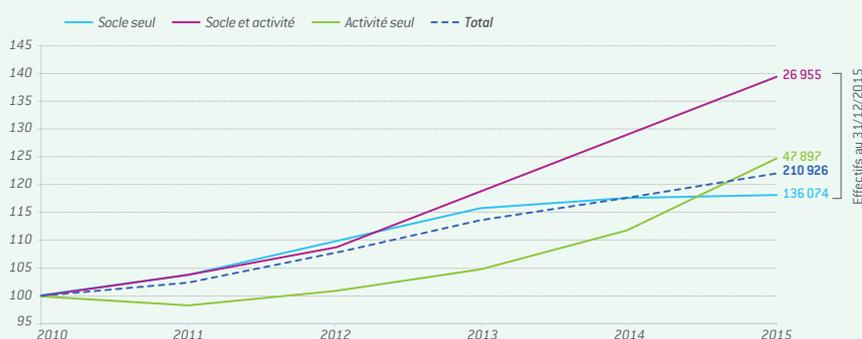
Une évolution soutenue du nombre d'allocataires de l'AAH

Source : Caf

En 2015, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est versée à plus de 82 000 personnes en Paca, soit une hausse un peu plus soutenue qu'un an auparavant (+ 2,3 % contre + 1,8 %). 37,9 % des allocataires de la région habitent dans le département des Bouches-du-Rhône et 25 % dans les Alpes-Maritimes. C'est dans le Vaucluse que le nombre d'allocataires augmente le plus au sein de la région, en 2015 comme en 2014 (+ 3,6 % en 2015 contre 3,8 % en 2014).

5 Évolution du nombre d'allocataires du RSA en Paca

Données au 31/12 de chaque année - Base 100 en 2010 - Source : Caf - Traitement Dros



Note de lecture : Si le nombre de foyers allocataires du RSA activité seul était de 100 en 2010, il serait de 125 en 2015

REGARD D'EXPERT

La participation des habitants : 4 questions à Marie Filippi, sociologue

Doctorante au sein du Laboratoire Méditerranéen de Sociologie et chargée d'études à l'Adeus

Succinctement, à quoi renvoie le principe de participation des habitants et comment se met-il en place à Marseille ?

En matière de politiques publiques de la ville, puisque c'est la thématique sur laquelle je travaille, le principe de participation des habitants s'est vu renforcé par l'inscription du principe de « co-construction » dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Concrètement, il s'agit d'associer les habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration et au suivi des « contrats de ville ». Pour cela, la loi prévoit de doter chaque quartier prioritaire d'un « conseil citoyen » afin de participer aux instances de pilotage du contrat de ville et des projets de rénovation urbaine (PRU). Actuellement, à Marseille, le GIP politique de la ville œuvre à la constitution de 10 conseils citoyens.

Lors de vos recherches, qu'avez-vous pu observer concernant la mise en œuvre du principe de participation ?

Si l'outil législatif vise à rapprocher les habitants les plus précaires des sphères de décision dont ils sont traditionnellement éloignés, le principe de démocratie participative reste encore insuffisamment ancré dans les pratiques et rencontre certains obstacles.

Quels sont ces obstacles que vous avez rencontrés ?

La faible reconnaissance d'une « expertise d'usage » comme la faible acceptabilité politique du principe de participation demeurent par exemple des freins à la mise en œuvre des dispositifs participatifs.

En outre, se pose la question de la mobilisation des habitants. En effet, l'engagement d'habitants peu habitués à intervenir dans le débat public requiert un long travail de proximité et de mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués. Cela nécessite donc, au regard de l'échelle d'intervention à Marseille (35 quartiers prioritaires soit 235 000 habitants), des moyens humains, matériels et organisationnels importants. Cela implique également d'inscrire dans la durée la participation des habitants présents.

Et concernant le dialogue entre les différents acteurs ?

Il peut parfois être compliqué. Notamment car les enjeux et les représentations liés à la participation peuvent différer entre les acteurs présents et créer des points de tension. C'est particulièrement le cas concernant la mise en œuvre des PRU. Par exemple, à la Castellane (16^e arrondissement de Marseille), la question de l'emploi s'impose comme une revendication forte des habitants qui dépasse le cadre de discussion et d'intervention inhérent aux PRU.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES CONSEILS CITOYENS EN PACA

Selon le Centre de ressources pour la politique de la ville (CRPV) de la région Paca, en novembre 2015, 22 conseils citoyens avaient été créés dans 11 communes de la région : Gap (1), Marseille (10), Brignoles (1), Hyères (2), La Garde (1), Le Luc (1), Le Muy (1), La Seyne-sur-Mer (2), Apt (1), L'Isle-sur-la-Sorgue (1) et Sorgue (1). Tous ces conseils citoyens, à l'exception de celui de Gap, ont été créés après la signature des contrats de ville.

Minimum vieillesse : en 2015, plus forte augmentation du nombre de bénéficiaires depuis 5 ans

Source : Observatoire des fragilités, Carsat Sud-Est ; Taux calculés à partir du recensement de la population 2013

Au 31 décembre 2015, près de 14 millions de personnes sont retraitées du régime général en France et plus d'un million en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis 2011, la croissance du nombre de retraités s'est ralentie, du fait notamment de la réforme des retraites qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits. Ainsi, en 2015, l'évolution en région s'élève à + 1,1 % (contre 2,5 % en 2010) et la part des retraités du régime général en fin d'année s'établit à 64,3 % de la population régionale âgée de plus de 55 ans.

Parmi ces retraités, près de 60 000 personnes bénéficient du minimum vieillesse, soit 5,6 % contre 3,1 % au niveau national. Au cours de

l'année, le nombre de bénéficiaires progresse dans tous les départements de la région mettant ainsi fin à une période plus clémente qui résultait elle aussi du recul de l'âge légal d'ouverture des droits : après une augmentation peu soutenue en 2011 (+ 0,4 %), des diminutions en 2012 (- 1,8 %) et 2013 (- 0,6 %), puis une stabilité en 2014 (+ 0,06 %), le nombre d'allocataires du minimum vieillesse repart à la hausse avec 851 nouveaux bénéficiaires en 2015 (+ 1,4 %). C'est dans le Var que cette progression est la plus marquée (+ 2,7 %).

Au sein de la région, le taux d'allocataires du minimum vieillesse est particulièrement élevé dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-

Maritimes (respectivement 6,5 % et 5,9 %). À l'inverse, c'est dans les Hautes-Alpes (3 %) qu'il est le plus bas de la région, et légèrement inférieur à celui observé au niveau national.

À Marseille, la répartition des bénéficiaires du minimum vieillesse selon les arrondissements fait apparaître une forte disparité entre le nord et le sud de la ville. Dans les 1^{er} et 3^e arrondissements, près de 3 retraités du régime général sur 10 perçoivent l'allocation (respectivement 29,6 % et 27,8 %) alors qu'ils sont moins de 5 % dans le 8^e et le 9^e arrondissement (4,2 % et 4,4 %).

APA : de 2012 à 2014, le nombre de bénéficiaires est en recul dans tous les départements à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence

Sources : Conseils départementaux (données 2014 ; elles ne comprennent pas les établissements sous dotation globale¹) ; Insee (estimations de population)

Depuis 2002, les conseils départementaux versent l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux personnes âgées de 60 ans et plus évaluées comme dépendantes. À la fin 2014, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 70 000 personnes bénéficient de l'APA. Entre décembre 2012 et décembre 2014, le nombre de bénéficiaires a diminué dans la région (- 2,9 %). Les situations départementales sont cependant contrastées. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, département où le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a le plus fortement augmenté sur cette période (+ 5,4 % contre + 1,7 % en Paca), le nombre de bénéficiaires de l'APA a progressé de + 17,5 %, passant de 2 915 à 3 426 personnes.

Dans les Alpes-Maritimes et le Vaucluse, la progression du nombre de bénéficiaires de l'APA s'établit respectivement à + 0,2 % et + 0,4 %. Avec une baisse de 10,6 %, le Var enregistre la diminution la plus importante de la région, portée par la baisse du nombre de bénéficiaires vivant à domicile (- 11,2 %). Dans les Bouches-du-Rhône et les Hautes-Alpes, le nombre d'allocataires diminue également, mais de façon plus modérée (respectivement - 3,2 % et - 0,6 %).

¹ Établissements du secteur public et établissements privés participant au service public hospitalier

ZOOM SUR LE SCORE MOYEN DE FRAGILITÉ SOCIALE DES RETRAITÉS

En partenariat avec les Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, la Carsat Sud-Est a créé l'Observatoire des fragilités Grand-Sud en avril 2014. Cet outil de diagnostic des territoires prend la forme d'un système d'information géographique (SIG) accessible depuis le site Internet de l'observatoire (<http://www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr/>). Il vise à aider au pilotage des missions de la Carsat et plus largement de l'interrégime (MSA-RSI-Assurance Maladie) en repérant les zones où se trouvent des populations âgées en situation de fragilité. Afin de définir ces territoires prioritaires d'intervention, la Carsat a été amenée à produire un nouvel indicateur territorialisé de la fragilité : le niveau moyen de fragilité par canton **6**.

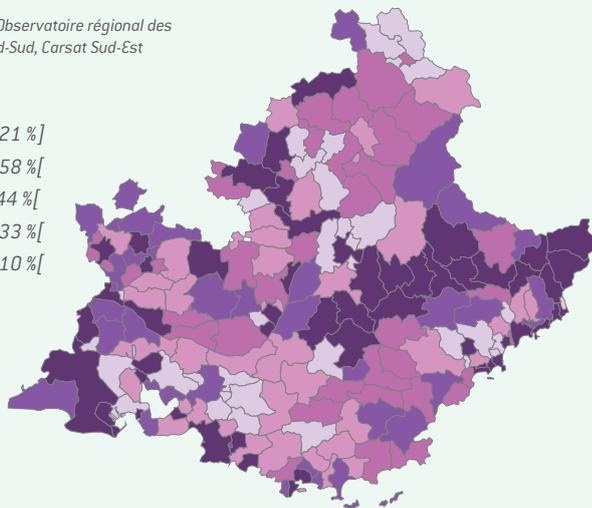
Avant d'établir ce niveau moyen, un score individuel de fragilité est établi. Le calcul tient compte de l'âge, d'une éventuelle pension de réversion et d'une éventuelle exonération de la CSG. À l'issue du calcul, les cantons sont classés en 5 catégories, de « non fragile » à « très fragile », selon l'écart de leur niveau moyen par rapport à la moyenne régionale.

6 Score moyen de la fragilité sociale des retraités du régime général au 31 déc. 2015

Par pseudo-canton

Source : CNAV - Traitement Observatoire régional des situations de fragilité Grand-Sud, Carsat Sud-Est

[3,58 % ; 4,21 %]
[3,44 % ; 3,58 %]
[3,33 % ; 3,44 %]
[3,10 % ; 3,33 %]
[2,53 % ; 3,10 %]



APA ACTE II

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement comprend une réforme de l'APA. Présentée par le gouvernement comme l'acte II de l'APA à domicile, la réforme vise à améliorer le dispositif de prise en charge de la dépendance. Elle prévoit notamment une augmentation des plafonds des plans d'aide de 150 € à 400 € par mois selon le degré de dépendance (GIR²),

une diminution de la participation financière des personnes, voire une exonération complète pour les plus bas revenus, et une meilleure prise en compte de la situation des aidants naturels.

² GIR : Groupes Iso-Ressources permettant aux professionnels de déterminer le degré de dépendance d'une personne.

Mise en place d'un dispositif de prévention en faveur des seniors à Avignon

La ville d'Avignon, en étroite collaboration avec la direction de la tranquillité publique et le CCAS, va expérimenter à partir de décembre 2016 le dispositif Opération tranquillité seniors, dans le cadre duquel des agents de prévention et de sensibilisation interviendront auprès des personnes âgées. Ce dispositif de prévention initié au niveau national a pour objectif de créer du lien avec les seniors, de les sortir de leur isolement, mais également de renforcer leur accompagnement social et leur protection individuelle. Pour les élus en charge de cette opération, « cette action vise à apporter sérénité et meilleure qualité de vie aux seniors, notamment aux plus fragiles d'entre eux, ceux qui sont victimes de leur isolement ».

“ Les personnes âgées qui viennent à l'Espace services aînés (ESA) sont de plus en plus dépendantes. Bien qu'elles soient relativement jeunes, 60-70 ans, elles arrivent plus abîmées. Paradoxalement, les personnes plus âgées qui ont bénéficié de meilleures conditions de vie, d'un emploi plus stable, d'un meilleur suivi social et médical, sont finalement plus en forme. ”

Conseillère en économie sociale et familiale, référente Espace Service Aînés, CCAS de Marseille

Lors de visites à domicile régulières, munis de cartes professionnelles attestant de l'authenticité de leur fonction, ces agents sensibiliseront les personnes âgées, parfois isolées et souvent vulnérables, sur leur sécurité et sur les risques d'escroquerie de personnes malveillantes. Ils favoriseront le maintien de leur autonomie et garderont une vigilance et une attention particulières lors des périodes difficiles (grand froid, canicule...). Ce rapport de proximité permettra de recenser les besoins de ces aînés et de savoir s'ils souhaitent s'inscrire au Plan Communal de Sauvegarde et aux Opérations Tranquillité Vacances. Ces missions concourent à lutter contre l'exclusion des personnes âgées en favorisant leur intégration dans leur quartier.

Forte progression du nombre de bénéficiaires de la CMU-B et d'attestations ACS délivrées

Sources : Fonds CMU, données définitives au 31 décembre 2015 - Taux calculés à partir du recensement de la population 2012

En 2015, plus de 215 000 personnes bénéficient de la couverture maladie universelle de base (CMU-B) en Paca, soit 4,3 % de la population régionale. Le nombre de bénéficiaires de la CMU-B a fortement augmenté (+ 9,7 %) après une baisse de 3,1 % en 2014. Cela représente près de 20 000 personnes supplémentaires.

Au sein de la région, le taux de couverture de cette prestation est plus élevé dans les Bouches-du-Rhône (6,2 %) et le Vaucluse (3,8 %). Dans les Alpes-Maritimes, ce taux s'élève à 2,8 % (4^e rang au niveau de la région).

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, en Paca, près de 550 000 personnes, soit 11,1 % de la population régionale, bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou ont obtenu une attestation d'aide à la complémentaire santé (ACS) ⁷.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C progresse en région depuis 2010. En 2015, l'augmentation est moins soutenue que les années précédentes (+ 2 % contre + 5,7 % en 2014 et + 6,3 % en 2013). Ce ralentissement peut s'expliquer par la fin de la montée en charge des effets de la mesure de revalorisation exceptionnelle des plafonds au 1^{er} juillet 2013. Ainsi, au 31 décembre 2015, près de 440 000 personnes sont couvertes par la CMU-C, soit 8,9 % de la population régionale. Ce taux de couverture atteint 11,4 % dans les Bouches-du-Rhône contre 9,4 % dans le Vaucluse, 7,7 % dans le Var, 6,4 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, 6,2 % dans les Alpes-Maritimes et 4 % dans les Hautes-Alpes.

L'aide à la complémentaire santé (ACS), qui concerne les personnes dont les ressources sont faibles et ne permettent pas de bénéficier de la CMU-C, ouvre droit à une réduction de cotisation pour souscrire à une complémentaire santé. En Paca, les bénéficiaires d'une attestation ACS au cours de l'année 2015 représentent un peu plus de 2 % de la population régionale, soit près de 110 000 personnes. Comme pour la CMU-C, le nombre de personnes bénéficiant de cette aide en région progresse depuis 2010. En 2015, la progression est plus forte qu'en 2014 (+ 9 % contre + 4,3 %) mais bien en deçà de l'évolution constatée en 2013 (+ 20,5 %).

À l'échelle départementale, en revanche, les situations sont plus contrastées : le nombre de personnes bénéficiant d'une attestation ACS en 2015 décroît dans les Hautes-Alpes (- 0,1 %) et le Vaucluse (- 5 %), il augmente légèrement dans les Alpes-Maritimes (+ 2,5 %) et progresse fortement dans le Var (+ 11,3 %), les Bouches-du-Rhône (+ 15,6 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+ 16 %). Plus de 1,3 million de personnes ont ainsi bénéficié d'une attestation en France en 2015. L'ensemble des personnes bénéficiant d'une attestation ne vont cependant pas au bout de leur démarche d'accès à une complémentaire santé. En France, en novembre 2015 (dernière donnée disponible sur l'année), le taux d'utilisation des attestations, tous régimes confondus (CNAMTS-CCMSA-RSI), était de 73,7 %.

LA PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE ENTRE EN VIGUEUR EN 2016

Au 1^{er} janvier 2016, la CMU-B sera remplacée par la protection universelle maladie (Puma). Ce dispositif poursuit la logique initiée par la CMU-B en 1999 qui visait à ouvrir des droits à l'assurance maladie aux personnes résidant en France de façon stable et régulière et qui ne relevaient d'aucune couverture maladie obligatoire. La Puma garantit à l'ensemble de la population résidant en France de manière stable et régulière, qu'elle travaille ou non, une prise en charge des frais de santé de manière continue et à titre personnel.

PFIDASS : Une expérimentation contre le renoncement aux soins dans le 3^e arrondissement de Marseille

La plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS), dispositif initié par la CPAM du Gard, vise à lutter contre le renoncement aux soins. La CPAM des Bouches-du-Rhône a choisi de s'inscrire dans cette démarche en engageant une expérimentation dans le 3^e arrondissement de Marseille.

En avril-mai 2016, un travail préparatoire a tout d'abord été effectué afin d'évaluer la situation. 2 000 personnes ont été interrogées dans deux grands accueils de la CPAM en centre-ville. Parmi elles, 32 % ont déclaré avoir renoncé à des soins lors des vingt-quatre derniers mois. Concernant les 700 habitants du 3^e arrondissement qui ont répondu à l'enquête, ils sont 170 à avoir déclaré un tel renoncement et affirmé le souhait d'être accompagnés vers l'accès aux soins.

Dans le même temps, deux agents de la CPAM ont été recrutés et formés pour être affectés à l'activité de la plateforme. Depuis le 2 mai 2016, leur rôle est de traiter les fiches de saisines relatives aux personnes détectées, de s'assurer de leur souhait de suivre un accom-

pagnement, d'identifier les problématiques rencontrées et d'établir des plans d'actions correspondants. Mi-juillet 2016, près de 190 saisines avaient été renseignées dans l'appli-catif de la PFIDASS : 150 issues du diagnostic et une quarantaine signalée par des partenaires de la plateforme.

Pour mener à bien l'action de la PFIDASS, la collaboration avec des professionnels repérant et signalant les situations de renoncement est indispensable. La CPAM a ainsi formé plus d'une centaine de personnes afin qu'elles maîtrisent le cadre et les outils de la détection. Ces professionnels sont majoritairement des agents internes à la CPAM, mais pas uniquement. Des personnels du service social de la CARSAT, d'organismes complémentaires, de

“ Parfois, la précarité fait que les personnes ne se soignent plus, elles ont des problèmes liés à l'alimentation, elles sont abîmées très tôt. ”

Assistante de services sociaux et référente RSA, CCAS de Marseille

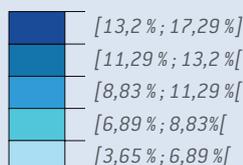
centres de santé mutualistes, de la mission locale de Marseille ainsi que des associations en lien avec les problématiques d'accès à la santé ont également suivi la formation pour devenir détecteur. Les partenariats continuent par ailleurs à se développer.

Après un bilan prévu pour la fin 2016, un élargissement territorial du projet devrait voir le jour en 2017.

7 Taux de couverture de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (CMU-C et ACS) en 2015

Données CMU-C : moyenne annuelle du nombre de bénéficiaires ; données ACS : nombre d'attestations délivrées au cours de l'année

Sources : Fonds CMU, Insee (RP 2012) Traitement DRDS



RÉFORME DE L'ACS

Dans le cadre des lois de financement de la Sécurité sociale pour 2014 et 2015, la réforme de l'ACS est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. L'objectif est de faire face à l'importance du non-recours et aux constats récurrents établis par le Fonds CMU de l'extrême diversité des contrats et de leur qualité médiocre au vu du marché.

Afin de rendre l'ACS plus lisible, plus efficace et plus attractive, le nombre de contrats de complémentaire santé éligibles au dispositif a été limité, en définissant des garanties minimales et en améliorant le rapport qualité/prix des contrats par le biais d'une procédure de mise en concurrence. Le nouveau dispositif ACS offre par ailleurs des droits plus étendus pour les bénéficiaires : interdiction des dépassements d'honoraires, bénéfice du tiers payant intégral et exonération des franchises et des participations forfaitaires. Enfin, une campagne de communication spécifique a accompagné la mise en œuvre de ce nouveau dispositif ACS.

GLOSSAIRE

Le site Internet du Dros dispose d'une rubrique « Glossaire » qui contient l'ensemble des éléments de définitions, sigles et notes méthodologiques des publications du Dros. www.dros-paca.org/fr/glossaire-du-dros/

EN SAVOIR PLUS...

- Allonier C., Boisguérin B., Le Fur P., « Les bénéficiaires de la CMU-C déclarent plus de pathologies que le reste de la population. Résultats des enquêtes EPS 2006-2008 », Études et Résultats, DREES, n°793, mars 2012
- Cazain S., Sigure I., « Les bénéficiaires du RSA activité seul : trajectoires d'emploi et de perception du RSA entre fin 2011 et fin 2012 », Le-essentiel, Cnaf, n°153, janvier 2015
- Dardier A., Laïb A., Robert-Bobée I., « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? », France Portrait social 2013, Insee, novembre 2013
- Davenel Y.-M., Le numérique au sein de l'Action sociale dans un contexte de dématérialisation, Politiques d'établissements, pratiques des professionnels et accompagnement au numérique des usagers, Les études connexions solidaires, Emmaüs Connect, avril 2016
- Gautier A., « PIB par habitant, Provence-Alpes-Côte d'Azur au deuxième rang des régions de province », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee, n°28, juillet 2016
- Novella S., « Disparités territoriales de revenus, un entre-soi marqué à Marseille – Aix-en-Provence », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee, n°26, juin 2016
- CRPV-PACA, « Conseils citoyens en région Paca, état des lieux et perspectives », Les synthèses du CRPV, novembre 2015
- Insee Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bilan économique 2015, mai 2016
- Observation Paca Conjoncture, Communiqué n°22 et n°23, février et mai 2016

LES CAHIERS DU DROS

Vous pouvez consulter les autres cahiers du Dros sur notre site Internet : www.dros-paca.org/fr/les-cahiers-du-dros/

DISPOSITIF RÉGIONAL D'OBSERVATION SOCIALE

15 rue Malaval – 13002 Marseille

Tél. : 04 84 52 41 24

E-mail : dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr – www.dros-paca.org

Directeur de la publication : Jean-Pierre Soureillat

Directeur adjoint de la publication : Bernadette Melmont

Rédacteur en chef : Julie Bertrand

ISSN : 2101-6038

Design graphique : Leonardo Communication

contact@leonardo-communication.fr

Crédits photographiques : Julie Bertrand, Jean-Christophe Charles, www.thinkstockphotos.fr

Merciements à : Léopold Carbonnel (DRDJSCS), Yasmina Rahal (Conseil Régional), Myriam Chaix (CD 04), My-Nga Tu (CD 06), Christelle Blanco (Dros), Jacques Angelier (L'Encre bleue), Anne Gagniard (Mairie d'Avignon), Delphine Langlois (Maison des Adolescents 05), Magali Pantobe (Emmaüs connect), Marie Filippi (Lames, Adeus), Claire Marche (ATD Quart Monde), Stéphane Runfolo et Sara Donati (Fonds CMU).

